

Prêt d'Honneur Start Up

INITIATIVE EURE-ET-LOIR

Présentation du dispositif

Ce Prêt d'Honneur Start Up a pour objectif de soutenir la création d'entreprise par l'octroi d'un prêt qui vient renforcer les fonds propres du créateur. Il doit être couplé à un prêt bancaire, d'un montant égal ou supérieur au Prêt d'Honneur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles tous les créateurs d'entreprise quelle que soit l'activité.

Pour bénéficier du prêt d'honneur Star Up les conditions sont les suivantes :

- le siège social de l'entreprise doit être situé sur le territoire de l'Eure-et-Loir,
- présentation d'un prévisionnel d'activité sur 3 ans,
- le bénéficiaire doit détenir au moins 50% du capital de la société et il doit avoir une activité effective au sein de celle-ci.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur Start Up (à taux 0% et sans demande de garantie personnelle) peut aller de 1 500 € à 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Durée de remboursement : de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Eure-et-Loir.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur

Organisme

INITIATIVE EURE-ET-LOIR

- 3 rue Camille Claudel
Bat 22
28630 LE COUDRAY
Téléphone : 02 37 20 99 99
Télécopie : 02 37 20 9999
E-mail : contact@initiative-eureetloir.fr
Web : www.initiative-eureetloir.fr